

CAP des agents de catégorie C

Arcueil - 10 et 11 septembre 2026

Déclaration liminaire UNSA Défense



L'UNSA DÉFENSE :
Votre voix, **notre force** !

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres de la commission,

Cette CAP de septembre 2026 revêt une importance particulière puisqu'elle intervient à quelques mois des prochaines élections professionnelles de décembre 2026. Il nous semble donc nécessaire, à l'occasion de cette dernière période de CAP avant ces élections, de prendre un peu de recul et de dresser un bilan du travail accompli au cours de ces différentes commissions.

Au fil des CAP, nous avons connu des moments satisfaisants, mais également des périodes plus difficiles. Nous avons été confrontés à des dossiers complexes, parfois sensibles, qui ont nécessité beaucoup de temps, d'investissement et d'échanges. Derrière chaque dossier examiné, il y a des agents, des parcours professionnels, des attentes, parfois des déceptions et des situations humaines qui méritent toute notre attention. Nous souhaitons donc saluer le travail réalisé par l'ensemble des personnes qui participent à ces commissions. Mais nous voulons également rappeler l'intensité du travail fourni par les représentants du personnel, qui consacrent du temps à l'étude des dossiers, aux échanges avec les agents et à la défense de leurs intérêts.

Un besoin de justice et d'équité.

Au-delà du bilan, cette CAP doit aussi être l'occasion de regarder vers l'avenir. Nous demandons que le traitement des dossiers continue de progresser vers davantage de justice, de transparence et d'équité. Chaque agent doit pouvoir avoir le sentiment que son dossier est étudié avec la même attention, dans le respect de règles claires et compréhensibles. Nous souhaitons également que les situations individuelles puissent être examinées avec davantage de cohérence, notamment lorsqu'il existe des différences de traitement ou lorsque des agents ont le sentiment que leur investissement professionnel n'est pas suffisamment reconnu.

La situation des élus du personnel.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur la situation des agents qui exercent un mandat représentatif et qui sont présents, mois après mois, au sein des instances. Être élu du personnel représente un engagement important. Cela demande du temps, de la disponibilité, de la préparation et parfois beaucoup d'énergie. Cet engagement s'ajoute aux responsabilités professionnelles de chacun. Nous estimons donc légitime de demander une véritable reconnaissance de l'investissement des élus, sans que cet engagement puisse devenir un frein dans leur parcours professionnel. Nous entendons parfois, de manière plus ou moins explicite, des remarques provenant des établissements concernant l'absence des élus, leur disponibilité ou le temps consacré à leur mandat. Nous pouvons comprendre les contraintes des établissements et la nécessité d'assurer la continuité du service. Mais nous rappelons également que l'exercice d'un mandat syndical ou représentatif n'est pas une absence injustifiée : c'est un engagement au service du collectif et des agents. Il est donc important





que cet engagement soit reconnu et qu'il ne puisse pas avoir de conséquences négatives sur l'évolution professionnelle des agents concernés.

L'avancement et la reconnaissance professionnelle.

La question de l'avancement reste également essentielle. Nous souhaitons que l'investissement professionnel des agents soit réellement pris en compte et que les possibilités d'évolution soient examinées de manière équitable. Il ne faudrait pas que l'exercice d'un mandat représentatif puisse, directement ou indirectement, constituer un frein à une carrière. Nous demandons donc une vigilance particulière sur ces situations et souhaitons que la reconnaissance professionnelle puisse être la même pour tous, qu'un agent soit ou non investi dans la représentation du personnel.

Construire les prochaines CAP.

Cette CAP de septembre ne doit pas seulement être un bilan. Elle doit également nous permettre de réfléchir à ce que nous voulons améliorer pour les prochaines commissions. Nous souhaitons davantage de dialogue, davantage de transparence et une véritable volonté de rechercher des solutions lorsque des difficultés sont identifiées. Nous ne sommes pas dans une logique d'opposition systématique. Notre objectif est de faire avancer les choses, de défendre les agents et de permettre aux instances de jouer pleinement leur rôle. Nous souhaitons donc que cette nouvelle période qui s'ouvrira après les élections professionnelles soit l'occasion d'améliorer encore le fonctionnement des CAP et la prise en compte de la situation des représentants du personnel.

Pour conclure

Les élections professionnelles de décembre 2026 seront un nouveau rendez-vous important pour les agents. Nous espérons qu'elles permettront d'ouvrir une nouvelle étape, avec davantage de reconnaissance pour les agents élus, davantage d'équité dans le traitement des situations individuelles et une meilleure prise en compte de l'engagement de celles et ceux qui consacrent une partie de leur temps à défendre leurs collègues. Nous souhaitons que les prochaines CAP puissent être placées sous le signe du respect, de l'écoute, de la justice et de la reconnaissance mutuelle. Car au-delà de nos différences de fonctions ou de responsabilités, nous avons tous un objectif commun : améliorer les conditions de travail et la situation professionnelle des agents que nous représentons. Nous espérons que les prochaines élections permettront de donner un nouvel élan à cette ambition et d'améliorer durablement la situation de tous.

Merci de votre attention.

